

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE CHATILLON SUR THOUET

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2025

Présents : Mmes BEAU, CHOUETTE, MAXIMIN, GOUPIL, GUERIN, HUESCA, BRILLANCEAU
Mrs GUICHET, MAHU, BILLY, DAUBIGNE, MORIT, CHARGELEGUE, LACAILLE, BILLON,
LACOSTE, BALESTRA

Secrétaire de séance : M MORIT

Procurations : Mme BONNET donne pouvoir à Mme MAXIMIN
M DIEUMEGARD donne pouvoir à M GUICHET
Mme BROSSEAU donne pouvoir à M BALESTRA

La séance est enregistrée à l'aide d'un dictaphone.

1) Aménagement avenue de la Morinière : présentation de l'esquisse par le cabinet AREA
(Cf. compte rendu du CABINET AREA ci-joint)

2) Adoption, des procès-verbaux des 23.07.2025

Madame le Maire informe qu'elle a interrogé l'Association Des Maires des Deux Sèvres au sujet de la retranscription des propos lors des séances du Conseil Municipal. A ce sujet, on peut se référer à l'article L. 2121-15 du CGCT qui fixe en son 4^{ème} alinéa les éléments que doit contenir le procès-verbal de séance.

Par ailleurs, une fiche de la DGCL de juin 2022 intitulée « *Le procès-verbal des séances des assemblées délibérantes* » précise notamment que ce PV doit mentionner « la teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour ». La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée.

Par conséquent, le PV n'a pas à intégrer les interventions des uns et des autres dans leur intégralité mais doit en retracer l'essentiel afin que les administrés puissent saisir la teneur des débats.

Concernant le Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2027, il doit être repris, puisqu'il ne reprend pas tous les échanges.

3) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DECISIONS DU MAIRE				
DATE	ENTREPRISE	OBJET DE LA COMMANDE	DESTINATION	PRIX TTC
30/07/2025	D+ SERVICES	Défibrillateur automatique et armoire extérieure	Stade	1 924,74 €
30/07/2025	SABOUREAU	Cabines wc	Restaurant scolaire	4 200,00 €
30/07/2025	SDJ FROID	Gicleurs lave-vaisselle	Restaurant scolaire	57,65 €
31/07/2025	RSI INFORMATIQUE	Mise en place et paramétrage du niveau de sécurité du système informatique	Mairie	990,00 €
31/07/2025	RSI INFORMATIQUE	Assistance dépannage	Mairie	2 460,00 €
31/07/2025	RSI INFORMATIQUE	Antivirus et Anti Cryptovirus	Mairie	504,00 €
31/07/2025	RSI INFORMATIQUE	Office 365 et sauvegarde boîte de messagerie	Mairie	1 965,60 €
31/07/2025	RSI INFORMATIQUE	Pare feu	Mairie	430,56 €
01/08/2025	ADRE RESEAUX	Détection de réseaux et marquage piquetage au sol	Complexe sportif Maison médicale	540,00 €
02/08/2025	QUEST OCCASION	Armoire à chariot et étuve 17 niveaux	Restaurant scolaire	4 308,00 €
05/08/2025	LUMELEC	Remplacement du matériel incendie	Salle Carpe Diem	2 661,60 €
11/08/2025	NET 2000	Nettoyage de l'abri vélos	Ecole primaire	335,90 €
11/08/2025	AFFICHAGE DU SOLEIL	Exposition de peintures	Maison Dieu	61,87 €
19/08/2025	C2PI	Faïence supplémentaire des cloisons PMR	Toilettes cantine	3 322,19 €
19/08/2025	LUMELEC	Câblage informatique	Salle Carpe Diem	740,40 €
19/08/2025	ALIOS	Etudes géotechniques	Cour école primaire	2 400,00 €
25/08/2025	C2PI	Siphon de sol	Toilettes cantine	652,56 €
25/08/2025	QUADRICYCLE	10 quadricycles		0,00 €
26/08/2025	DESLANDES	Distributeurs savon et wc	Toilettes cantine	79,39 €
11/09/2025	AFFICHAGE DU SOLEIL	5 affiches Spectacle TRIHOU	Mairie	61,57 €
			TOTAL	27 696,03 €

4°) Salle multi-activités – Marché de travaux : adoption d'un avenant

Dans le cadre de la construction de la salle multi-activités, le Conseil municipal a, par délibération du 13 mars 2024, approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 12 lots.

À ce jour, il apparaît nécessaire de conclure l'avenant n°4 pour le lot 8, à savoir :

Lot et entreprise	Numéro Avenant	Objet Avenant	Marché de base (HT)	Montant de l'avenant (HT)	Nouveau marché (HT)
8 GUILLOU BERGER	4	Blocs intérieurs - Porte d'accès : fourniture de 15 badges BLUESMART électroniques Winkaus	39 509,41 €	+ 450,00 €	39 959,41 €

Une remarque a été formulée concernant le prix d'achat élevé du badge au prix de 30 €.

Les modalités de gestion des badges restent à définir. L'équipement de la salle du SIGNAL par ce système de fermeture est un essai. Si celui-ci s'avère concluant, le dispositif pourrait être étendu aux autres bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d' :

- ✓ APPROUVER l'avenant n°4 du lot 8 ;
 - ✓ AUTORISER Madame le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier
- Adopté à l'unanimité.

5) Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024-2025

- GRDF – Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 : **918 €**
- GRDF – Redevance d'Occupation du Domaine Public 2025 : **954 €**
- GRDF – Redevance contractuelle de concession 2024 : **2 053,80 €**
- GRDF – Redevance contractuelle de concession 2025 : **2 076,30 €**
- GRDF – Redevance hébergement des concentrateurs (antenne pour la télérelève des compteurs de gaz) 2024 : **58,84 €**
- GRDF – Redevance hébergement des concentrateurs (antenne pour la télérelève des compteurs de gaz) 2025 : **60,12 €**
- GEREDIS – Redevance pour l'Occupation du Domaine Public 2025 : **452,24 €.**

Total : 6 573,30 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d' :

- ✓ **ADOPTER** le montant de ces redevances ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le Maire ou un adjoint à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

6) Centre Municipal de Santé – Modification des statuts du SPA (Service Public Administratif)

Madame le Maire donne lecture des statuts modifiés.

Les modifications portent sur le remplacement des mots « conseil d'exploitation » par les mots « Conseil Municipal » et la nomination d'un directeur pour assurer la gestion financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d' :

- ✓ **ADOPTER** la modification des statuts ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Les nouveaux statuts modifiés seront annexés à la présente délibération.

POUR : 18 ; CONTRES : 2 ; ABSTENTION : 0.

7°) Ressources Humaines – Crédit d'un emploi permanent

Il s'agit de pérenniser l'emploi d'un agent contractuel.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

A compter du 1^{er} octobre 2025, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 13,51/35^{ème} pour le fonctionnement du restaurant scolaire de l'école maternelle.

Dans la mesure où cet emploi ne pourrait être pourvu par un agent titulaire de la fonction publique, le poste sera ouvert aux candidatures d'agents contractuels ayant les compétences et les diplômes requis, conformément à l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

L'agent sera recruté pour une durée maximale de trois ans, renouvelables une fois.

La rémunération sera calculée selon l'expérience et les diplômes de l'intéressé, en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, éventuellement augmentée du régime indemnitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ **CRÉER** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à raison de 13,51/35^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2025.
- ✓ **AUTORISER** les recrutements sur emploi permanent d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable une fois.
- ✓ **CALCULER** la rémunération selon l'expérience et les diplômes des intéressés en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques éventuellement augmentée du régime indemnitaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

8°) SEOLIS – Convention d'Occupation précaire du Domaine Public pour les bornes de rechargement des véhicules électriques

La commune projette l'implantation de bornes à recharge rapide sur le parking du Parnasse.

Un projet de convention d'occupation des sols a été rédigé par SEOLIS, dont les membres du Conseil municipal ont été destinataires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d' :

- ✓ **ADOPTER** le projet de convention d'Occupation précaire du Domaine Public pour l'installation de bornes de rechargement des véhicules électriques, annexée à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le Maire ou un adjoint à signer la convention et tout document s'y rapportant.
- ✓ régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Il lui sera versé une IFSE.

Adopté à l'unanimité

9°) Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de « La Châtillonnaise », dans le cadre de la fête du 13 Juillet Châtillonnais

Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour.

Le dimanche 13 juillet 2025 s'est tenu le traditionnel « 13 Juillet Châtillonnais », à la salle des fêtes CARPE DIEM. Il s'agit de dédommager le travail réalisé par l'association La Châtillonnaise qui a tout organisé. Le coût du spectacle a été pris en charge par la commune. Le déficit est moins important que celui de l'an passé. En effet, on a enregistré plus de recettes du côté de la buvette.

Voici le bilan financier :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Comptoир des vins	452,10 €	Repas	3 324,00 €
Loca ouest (location vaisselle)	335,70 €	Buvette	875,00 €
Chez Damien traiteur	2 932,50 €		
La Carte – pains et tartelettes	710,10 €		
Total	4 430,40 €	Total	4 203,00 €

Déficit : 227,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ **VALIDER** le versement de la subvention exceptionnelle de **250 €** en faveur de « La Châtillonnaise » (association porteuse du projet) ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0 ; DEPORT : 1- M DAUBIGNÉ

QUESTIONS DIVERSES :

Planning de la salle multi-activités :

A ce jour, on enregistre toujours 12 semaines de retard dans l'accomplissement les travaux. Les entreprises n'ont pas pu réaliser le travail comme prévu à l'origine. Le retard a occasionné du retard supplémentaire. La fin des travaux est prévue pour fin décembre.

Réussite de la fête des associations :

Le bilan financier de la manifestation est positif : + 120 € environs. Cette année, le spectacle de clôture a été supprimé, ce qui permet d'avoir un budget excédentaire.

Les associations ont participé en donnant des lots pour la tombola. 200 tickets ont été distribués ce qui permet d'évaluer la fréquentation. Le retour des associations participantes sont positifs, et des contacts se sont concrétisés. La manifestation a été une vraie réussite. L'organisation s'améliore d'année en année.

Les points à améliorer : faire venir plus d'enfants et l'éclairage à partir de 22h00.

Eclairage public, voirie, complexe sportif :

Concernant l'éclairage public, on constate un décalage d'une heure entre Parthenay et Châtillon sur Thouet aussi bien le matin que le soir, et les gens qui se déplacent à pied ne se sentent pas en sécurité.

Le détecteur de lumière de la salle de danse dysfonctionne. Il s'allume l'après-midi, lorsqu'il fait jour, et n'éclaire pas le soir lorsqu'il fait nuit.

La mise en place de l'éclairage dynamique au sein du quartier de la résidence de l'Ebeauvin est un secteur équipé à titre expérimental. Il se déclenche en fonction de la luminosité et s'arrête à 22h00. Après 22h00, s'il détecte le passage d'une personne, l'éclairage se déclenche à 40%.

Quatre masts sont éteints, ils ont été branchés à l'envers et sont en cours de réparation. Les travaux sont subventionnés par le SIEDS. Si l'expérience est concluante, le dispositif pourrait s'étendre en 2026 au quartier de la salle des sports.

Concernant l'éclairage du stade, l'organisation mise en place n'est pas la version définitive. Actuellement, le terrain peut s'éclairer par moitié ce qui est suffisant lors des entraînements. Chaque demi-terrain peut s'allumer indépendamment. Lorsqu'un match est disputé, l'éclairage du terrain est total. Pour cette installation, la commune perçoit des aides financières tout en réalisant des économies sur ses consommations.

Planning des travaux du Parnasse :

Le planning prévisionnel des travaux a été réalisé au moment où la commune a sollicité les entreprises pour son appel d'offres. Il prévoyait 11 mois de travaux pour la construction du bâtiment et la halle, ce qui était très optimiste. Dans un second temps venait la végétalisation du lieu.

Dans le bâtiment (ancien Leader Price) sera installé un restaurant qui sera ouvert dès que le bâtiment sera opérationnel quand bien même la végétalisation ne sera pas réalisée. Les entreprises retenues pour les différents lots vont travailler simultanément sur le chantier en collaboration avec le coordinateur de la sécurité. L'installation du chantier doit débuter fin septembre.

Des personnes s'étonnent de l'ouverture du restaurant avant la végétalisation du site et la réfection du parking.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Centre Municipal de Santé : l'ARS a accordé une subvention de 65 000 € pour son ouverture

Le projet OASIS : il s'agit de la végétalisation de la cour de la cantine. SITEA paysagiste et le CPIE ont travaillé en collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants, le personnel communal pour établir une maquette du projet. Un chiffrage a été réalisé pour un montant total des travaux qui s'élèvent à 350 000 € ce qui est hors budget. Madame le Maire souhaite que le projet soit mené différemment. Le service communal des espaces verts, ainsi qu'un atelier d'insertion seront sollicités pour faire le choix des végétaux et réaliser les plantations selon le plan établi par le paysagiste. Ainsi les travaux se feront au fur et à mesure, et le projet se réalisera à moindre coût. Des protections seront installées pour protéger les plantations des enfants. Certes, la végétalisation va réduire l'espace de la cour. Mais sur les 4000 m², il restera encore beaucoup d'espace pour les élèves.

Les toilettes de la cantine ont été refaites au cours de l'été : une visite sur site sera organisée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mercredi 15 octobre 2025 à 20h00.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h53

A Châtillon sur Thouet, le 17 septembre 2025.

Le Maire, Marie-Noëlle BEAU.

Le secrétaire, Thierry MORIT.

